

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 8 novembre 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Monsieur Roland Vallée a assisté à la séance par vidéoconférence.

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale
Luc Lambert, secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2022-11-192

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme Luc Lambert pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-11-193

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 11 et 20 octobre 2022
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Adoption du second projet de règlement numéro 2022-370 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 7- Adoption du règlement numéro 2022-371 modifiant le règlement de construction numéro 2018-240 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 8- Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 9- Nomination d'un représentant pour siéger sur le comité du C.A. de l'OMH de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 10- Solution Infomédia – Soumission WIFI
- 11- TVCGR – Membership et vœux de Noël

12- Autres sujets : Étude de sol – Terrain du parc bioalimentaire marin
Facture pour réparation du tracteur New Holland

13- Période de questions

14- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2022-11-194 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 20 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 11 et 20 octobre 2022 tels que rédigés.

2022-11-195 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'aucune correspondance n'a été reçue au mois d'octobre 2022.

2022-11-196 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2022.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'octobre 2022.

2022-11-197 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE- DE-GASPÉ**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 2022-370 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse- de-Gaspé.

2022-11-198 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-371 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2018-240 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2022-371 modifiant le règlement de construction numéro 2018-240 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2022-11-199

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le secrétaire de l'assemblée informe le conseil municipal que tous les élus ont 60 jours suivant la date anniversaire de leur élection pour déposer une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel que prévu aux articles 357 et 358 de la LÉR.M.

2022-11-200

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DU C.A. DE L'O.M.H. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT le décès de M. Léo Lelièvre membre du C.A. de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer M. Léo Lelièvre;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme M. Jeannot Couture pour compléter le mandat de M. Léo Lelièvre sur le C.A. de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2022-11-201

SOLUTION INFOMÉDIA – SOUMISSION WIFI

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal accorde la soumission d'amélioration du signal internet sans fil à Solution Infomédia pour le montant de 1 235.98 \$, dont une partie de cette somme proviendra de la subvention de la MRC du Rocher-Percé et la différence à même le budget de la municipalité.

2022-11-202

TVCGR – MEMBERSHIP ET VŒUX DE NOËL

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte d'être membre de la télévision communautaire de Grande-Rivière pour la somme de 57.49 \$ et autorise la diffusion de vœux de Noël pour un montant de 86.23 \$.

2022-11-203

ÉTUDE DE SOL - TERRAIN DU PARC BIOALIMENTAIRE MARIN

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à demander une soumission à Tétra Tech QI Inc. pour une étude de sol du parc bioalimentaire marin et accorder le contrat s'il y a lieu.

QUE cette dépense sera payée par la Corporation Économique de Grande-Rivière.

2022-11-204

FACTURE POUR RÉPARATION DU TRACTEUR NEW HOLLAND

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer à Unoria Coopérative les factures pour la réparation du tracteur pour un total de 13 369.91 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 : 51 heures et elle s'est terminée à 19 : 53 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2022-11-205

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 54 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, secrétaire d'assemblée

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »